

**COMMENT ENVISAGER LA REPRISE PROGRESSIVE ?**  
**DÉCOUVREZ LES INSTRUCTIONS DU COMITÉ D'HISTOIRE**  
**RÉGIONALE**



**16 mai 2020**

**Informations relatives à la reprise d'activités progressive**  
**dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19**

[Retrouvez ces informations et d'éventuelles mises à jour en actualités de notre site web.](#)

Depuis le 11 mai dernier, les "petits" musées et certains monuments peuvent envisager leur réouverture **sur avis du maire de la commune concernée et autorisation du préfet de département**. Retrouvez ici l'ensemble des informations utiles pour préparer la reprise de vos activités.

**Le décret**[n° 2020-545 du 11 mai 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire **précise dans son article 8 les conditions dans lesquels les "petits musées" et monuments peuvent rouvrir au public :**

3° Toutefois, le préfet de département peut, après avis du maire, autoriser, l'ouverture, dans des conditions de nature à garantir le respect des dispositions de l'article 1er, des musées, monuments et parcs zoologiques dont la fréquentation habituelle est essentiellement locale et dont la réouverture n'est pas susceptible de provoquer des déplacements significatifs de population.

**Afin de faciliter la mise en place des conditions sanitaires nécessaires à la réouverture progressive des monuments**, notamment ceux gérés par les structures associatives et bénévoles, **nous vous proposons ci-dessous une synthèse des différents documents produits** au cours des dernières semaines par le Ministère du travail, la Direction générale du Patrimoine (Ministère de la Culture), les organisations professionnelles et associations spécialisées dans les domaines de l'Histoire et du patrimoine. Ils vous permettront, plus largement, d'envisager les conditions de la reprise d'activités au sein des structures associatives.

Beaucoup des informations figurant dans ses différents documents se recoupent mais il est intéressant d'en lire plusieurs selon le profil de vos activités afin de pouvoir placer votre plan de mesures sanitaires dans les cadres définis par la profession.

**NB : Rappelons en préalable que toute activité (autre que professionnelle) rassemblant plus de 10 personnes en un lieu public est à ce jour interdite, de même que l'ouverture des salles de conférences et auditoriums.**



## Documents généraux

Rappelons les sites et documents de référence concernant les informations disponibles sur la crise sanitaire actuelle :

[-https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

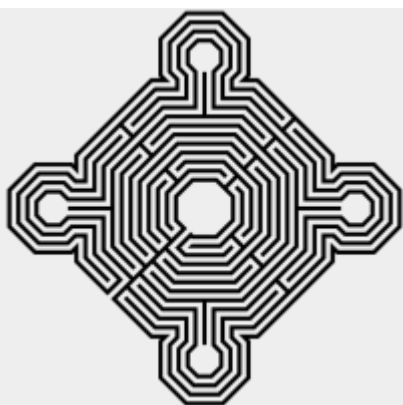
[-Le Protocole national de déconfinement](#)

Vous trouverez dans le protocole national de nombreuses informations générales pour la réouverture des locaux (gestes barrières, calcul des capacités maximales d'accueil, gestions de flux de personnes, etc.). **Sa lecture doit être un préalable à toute réflexion sur la réouverture.**

[- Les fiches métiers regroupées par le ministère du travail](#)

[-La page d'aide à la reprise du Ministère de la Culture](#)

## Documents relatifs au patrimoine



### Monuments et musées

Pour les structures gestionnaires de monuments, de musées ou espace assimilés, la Direction générale du Patrimoine (Ministère de la Culture) a élaborer un guide des questions indispensables à envisager pour préparer la reprise.

[- Guide d'aide à la reprise pour les Musées et monuments](#)

**Rappelons que l'autorisation préalable du préfet de département sur avis du maire est nécessaire avant toute réouverture.**

### Chantiers de restauration et archéologie programmée



Pour les structures, notamment associatives, proposant des actions de type **chantiers de restauration** du patrimoine, nous vous invitons à prendre connaissance des guides produits par la filière du BTP et, si vous êtes concerné, des recommandations relatives au domaine de l'**archéologie**.

[- GUIDE-DE-PRECONISATIONS-COVID-19-OPPBT](#)

[- Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#)

[- Guide d'aide à la reprise de la direction générale du patrimoine pour l'archéologie préventive](#)



## **Documentation et archives**

Pour celles disposant de centres de documentation ou d'archives consultables, nous vous recommandons de consulter le guide très précis des archives (notamment sur la question des contaminations via les échanges de documents) ainsi que celui édité par les professionnels des bibliothèques.

-[Guide des archives](#) de la Direction générale du Patrimoine

-[Un document interassociatif des bibliothèques](#) invitant aussi à consulter le site <http://www.biblio-covid.fr>

- [le guide relatif aux bibliothèques territoriales](#)

## **Instances délibératives des associations**

Certaines d'entre vous ont reporté leur Assemblée générale et s'interrogent aujourd'hui sur les possibilités de les mener en visioconférence.

Les [ordonnances](#) prises dans le cadre de la situation de crise sanitaire actuelle vous permettent de réunir les organes délibérant de vos associations (AG, CA, bureau) par

visioconférence sans que cela ne soit expressément prévu dans vos statuts (obligation en temps normal).

[> En savoir plus](#)

\* \* \*

Si vous ne savez quel outil utilisé, sachez que la plateforme de visioconférence <https://meet.jit.si/you> permet via une solution en logiciel libre et gratuite d'organiser une réunion de type webinaire avec les fonctions liées (mise en sourdine des micros, partage d'écran et de document, etc.)

[> découvrir cet outil](#)



## **Vous fournir en matériel**

La Région Grand Est a mis en place la plateforme <https://barriere-covid19.fr> afin de faciliter l'achat de matériel nécessaire à la reprise par les entreprises et artisans (et associations employeuses ou avec une activité économique et disposant donc d'un numéro de SIRET).



## **Les aides de la Région Grand Est**

# #COVID19 : LA RÉGION ADAPTE SES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA CULTURE

> [grandest.fr/covid](http://grandest.fr/covid)

ARTISTES, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, AUTOENTREPRENEURS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET EN RÉGIE, PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DE MONUMENT (PERSONNES PHYSIQUES)

**MANIFESTATIONS**

RETROUVER LES MESURES D'AIDES COMMUNIQUEZ VOS INITIATIVES

**VOS CONTACTS**

Mandatement des soldes 2019 accéléré et simplifié ;  
Mandatement des acomptes 1 et 2 de 2020, pouvant aller jusqu'à 70% dans certains cas ;  
Maintien des votes des subventions en avril et mai ;  
Suivi au cas par cas de votre situation

Veille des reports et annulations des festivals, salons professionnels, expositions, colloques, chantiers de restauration ...  
Etude des dépenses engagées au cas par cas  
Mandatement accéléré et simplifié

Agence culturelle Grand Est : [culturegrandest.fr](http://culturegrandest.fr)  
> rubrique Ressources COVID 19  
[culture.gouv.fr/Régions/Drac-Grand-Est](http://culture.gouv.fr/Régions/Drac-Grand-Est)

Spectacle vivant et Arts de rue : [valerie.laurent@grandest.fr](mailto:valerie.laurent@grandest.fr)  
Industries créatives (film, image, numérique) : [emmanuelle.laurent@grandest.fr](mailto:emmanuelle.laurent@grandest.fr)  
Patrimoine : [marie-lynette.laurent@grandest.fr](mailto:marie-lynette.laurent@grandest.fr)  
Langues et Mémoire régionale : [valerie.laurent@grandest.fr](mailto:valerie.laurent@grandest.fr)  
Europe & Transfrontalière Culture : [marie-lynette.laurent@grandest.fr](mailto:marie-lynette.laurent@grandest.fr)  
Direction Culture : [olivia.laurent@grandest.fr](mailto:olivia.laurent@grandest.fr)

**PARTENAIRES CULTURELS = VOS AIDES RÉGIONALES**

A chaque dispositif son adaptation

regiongrandest #GrandEst

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
*L'Europe s'invente chez nous*

Retrouvez les aides mises en place par la Région Grand Est, selon votre profil

- [la Région aux côtés de la vie associative](#)
- [la Région aux côtés des acteurs culturels](#)
- [la Région aux côtés des acteurs touristiques](#)
- [la Région aux côtés des entreprises](#)

## Région Grand Est

### Comité d'Histoire Régionale

#### Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire

Place Gabriel Hocquard - CS 81004

57036 METZ CEDEX 1

Tél : 03 87 31 81 45

Courriel : [chr@grandest.fr](mailto:chr@grandest.fr)

Site Internet : [chr.grandest.fr](http://chr.grandest.fr)

[Retrouvez-nous sur Facebook](#)

